



Assurance sur ancien portable et non sur le nouveau

Par **franckparis15**, le **13/11/2010** à **12:17**

Bonjour, rnJ'ai changé de portable le 30 OCT 2010 . J'ai souscrit une assurance LINELIF chez phone houseren rentrant chez moi, je m'appercois que le portable acheté a un défaut , le verre est cassé en haut à gauche, je retourne dans le magasin, qui me dirige vers APPLE qui finalement me change le portable. Tout va bien, sauf que rn**L'assurance a été enregistrée sur le PREMIER portable qui était cassé** - Ai je un recours pour annuler les prélèvements à venir compte tenue que l'assurance souscrite est sur le premier portable defectueux et changé et non sur le nouveau ? rnMerci de votre aide rnFranck J.